

DEPARTEMENT
DES YVELINES

CANTON
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des
Conseillers municipaux
en exercice est de : 39

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

**19/245 CULTURE – Harmonisation des tarifs de cours de formation et culture
musicales et de pratiques collectives – Année 2019-2020**

Le 27 juin 2019, à 20h35, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni en séance publique, dans la salle Schœlcher en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 21 juin 2019, affichage effectué le 21 juin 2019).

Présents :

M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, M^{me} Fleur RÜSTERHOLTZ,
M. Patrick CADIOU, M^{me} Ingrid CAVRET, M. Grégory LECLERC, M^{me} Paule DANG,
M. Christophe GOUT M^{me} Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL,
M^{me} Alexandrine FERRAND, M. André SAUDEMONT, M^{me} Marie-France BREGUET,
M. Jean-Pierre GARNIER, M^{me} Frédy BAILLY, M^{me} Martine NAVE CUNHA,
M^{me} Monique DUFOURNY, M. Alain MOYON, M. Jean-Patrick WUERTZ,
M^{me} Chantal DUFAUX, M. Romuald RUIZ, M^{me} Laurence MADES,
M^{me} Stéphanie GOMME, M^{me} Anne-Sophie GOUTHIER, M. Jean-François MOURTOUX,
M^{me} Anne-Sophie JACQUES, M. Romain BERTRAND, M. Jacques GRIMONT,
M. Henri WODKA, M^{me} Monika BELALA, M. Guillaume HUGOT, M^{me} Annick POUX.

Représentés par procuration :

M. Jean-François SIROT.....par M. Grégory LECLERC
M^{me} Bertille HURARD.....par M^{me} Paule DANG
M. Cédric COLLET.....par M^{me} Ingrid CAVRET
M^{me} Eliane BOSSELARD.....par M^{me} Monika BELALA
M. Janick GIROUX.....par M. Guillaume HUGOT

Absents :

M^{me} Laurence LAMBLIN
M. Julien VIALAR

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20190702-19-245-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

N° 19/245

CULTURE

Objet : Harmonisation des tarifs de cours de formation et culture musicales et de pratiques collectives 2019-2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 2,

Vu la délibération n° 16/166 du Conseil municipal en date du 14 juin 2016 portant création et revalorisation des tarifs municipaux de certains services publics locaux culturels,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de créer les tarifs municipaux,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse à compter du 1^{er} septembre 2019,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : MODIFIE, à partir du 1^{er} septembre 2019, le tarif du cours seul de formation et culture musicales :

	Tarifs 2019/2020	
	Ovillois	Extérieurs
FCM	127 €	169 €
Pratique collective (Orchestre, ensembles instrumentaux, etc...)		

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : PRÉCISE que les recettes seront inscrites au budget communal :
Service : 72
Nature : 7062
Fonction : 311

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L.2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 02/07/2019

Publication effectuée le : 02/07/2019

Exécutoire ce jour : 02/07/2019

Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Alexandre JOLY

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,



Alexandre JOLY



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20190702-19-245-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de publication et / ou notification